



Laplante
Brodeur
Lussier INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2024

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laplanche Brodeur Lussier inc.

Pascal Lussier

Par Pascal Lussier, CPA auditeur

Saint-Hyacinthe, le 18 juin 2024

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (Annexe 1)	4 204 635	1 889 830
Gestion de programmes produits et services (Annexe 2)	359 453	267 568
Autres produits (Annexe 3)	193 391	27 551
	4 757 479	2 184 949
CHARGES		
Charges de fonctionnement (Annexe 4)	1 316 146	540 405
Charges d'administration (Annexe 5)	1 561 839	1 318 205
Subventions versées (Annexe 6)	1 757 576	285 857
	4 635 561	2 144 467
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	121 918	40 482

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
 (Audité)

	Fonds de prévoyance	Investi en immobilisations	Non affecté	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	100 000	44 616	352 535	497 151	456 669
Excédent des produits sur les charges	-	(39 843)	161 761	121 918	40 482
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	73 518	(73 518)	-	-
SOLDE À LA FIN	100 000	78 291	440 778	619 069	497 151

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 008 865	1 559 007
Dépôt à terme	-	500 000
Débiteurs	23 339	19 741
Sommes à recevoir de l'État	11 083	-
Subventions à recevoir	276 038	55 747
Frais payés d'avance	18 172	1 071
	2 337 497	2 135 566
PLACEMENTS, à la juste valeur (note 5)	468 230	429 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	78 291	44 616
	2 884 018	2 609 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 210 440	121 147
Sommes à remettre à l'État	-	17 154
Apports reportés (note 7)	1 054 509	1 974 330
	2 264 949	2 112 631
ACTIF NET		
Fonds de prévoyance	100 000	100 000
Investi en immobilisations	78 291	44 616
Non affecté	440 778	352 535
	619 069	497 151
	2 884 018	2 609 782

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Audit)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	121 918	40 482
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(67)	(2 217)
Variation nette de la juste valeur des placements	(42 349)	30 734
Amortissement des immobilisations corporelles	39 843	22 362
	119 345	91 361
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(99 755)	1 533 858
	19 590	1 625 219
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt à terme	500 000	(500 000)
Acquisition de placements	-	(338 155)
Produit de disposition de placements	3 786	45 294
Acquisition d'immobilisations corporelles	(73 518)	(33 998)
	430 268	(826 859)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	449 858	798 360
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 559 007	760 647
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 008 865	1 559 007

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(Audité)

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE est un organisme sans but lucratif régi sous la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de promouvoir le développement du loisir et du sport en Montérégie. Plus précisément, l'objectif de l'organisme est de mettre en œuvre des actions favorables à l'amélioration du niveau de la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air dans un cadre sain et sécuritaire dans la région de la Montérégie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans les conditions de concurrence normale.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions cotées et fonds communs de placement cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur. De plus, l'organisme a fait le choix, au moment de leur comptabilisation initiale, d'évaluer les placements en obligations, à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

(Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes, les durées et le taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Durées / Taux</u>
Mobilier et agencements	Linéaire	5 ans
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	7 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total de flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur est comptabilisée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les produits de gestion de programmes produits et services et les cotisations sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

(Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

3 - FONDS DE PRÉVOYANCE

Le fonds de prévoyance est constitué de sommes discrétionnaires déterminées par résolutions du conseil d'administration. Les sommes doivent servir à des dépenses non prévisibles pour assurer la pérennité de l'organisme. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de conserver ce fonds à 100 000 \$.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2024	2023
	\$	\$
Provinciales	3 589 683	1 708 026
Fédérales	4 231	7 672
Autres organismes sans but lucratif	610 721	174 132
	4 204 635	1 889 830

5 - PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2024	2023
	\$	\$
Patrimoine Richardson (Fonds de Transport) :		
Fonds communs de placement (coût de 369 054 \$ en 2024)	382 281	350 598
Actions cotées en bourse (coût de 86 737 \$ en 2024)	85 949	79 002
	468 230	429 600

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(Audité)

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
		\$		\$
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier et agencements	43 929	34 913	9 016	12 583
Matériel roulant	88 997	45 853	43 144	1 266
Matériel informatique	73 400	60 047	13 353	18 480
Logiciels	10 707	900	9 807	-
Améliorations locatives	65 213	62 242	2 971	12 287
	282 246	203 955	78 291	44 616

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de subventions destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. La variation dans les apports reportés est la suivante :

	2023	2023
	\$	\$
Solde au début	1 974 330	687 463
Encaissements de l'exercice	3 019 342	3 094 262
Montants constatés à titre de produits	(3 939 163)	(1 807 395)
	1 054 509	1 974 330
Les apports reportés se composent comme suit :		
MEQ - Fonds de transport	400 000	450 000
MEQ - PAFILRS (Montérégie on bouge)	349 407	350 225
Table intersectorielle régionale de la Montérégie	124 196	-
MCC (MASU)	57 826	47 648
DSP (Enveloppe promotion de l'activité physique)	42 942	38 000
MEQ - Banque centrale d'équipements	32 926	903 804
FRR Montérégie (Route bleue)	27 212	150 000
MEQ - Enveloppe régionalisée (Loisir culturel)	20 000	-
RURLS (EX3)	-	34 653
	1 054 509	1 974 330

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
 (Audité)

8 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail venant à échéance en septembre 2028. Le montant total de l'engagement s'établit à 243 153 \$. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2025	2026	2027	2028	2029
\$	\$	\$	\$	\$
<u>51 319</u>	<u>52 859</u>	<u>54 444</u>	<u>56 078</u>	<u>28 453</u>

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'organisme au 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement concernant ses créditeurs et frais courus et ses apports reportés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en ce qui concerne ses placements à la juste valeur.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
 (Audité)

10 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	(3 598)	(13 201)
Sommes à recevoir de l'État	(11 083)	10 331
Subventions à recevoir	(220 291)	202 788
Frais payés d'avance	(17 101)	17 292
Créditeurs et frais courus	1 089 293	12 627
Sommes à remettre à l'État	(17 154)	17 154
Apports reportés	(919 821)	1 286 867
	(99 755)	1 533 858

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans l'exercice courant.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
Annexe 1 - SUBVENTIONS		
PAFURS	1 015 761	991 907
MEQ - Banque centrale d'équipements	1 243 366	137 750
MEQ - PAFILRS (Montérégie on bouge)	674 288	243 861
Table intersectorielle régionale de la Montérégie	504 320	54 562
MEQ - Soutien au milieu scolaire (Mesure 1.4)	261 352	36 688
FRR Montérégie (Route bleue)	122 788	73 500
DSP (Enveloppe promotion de l'activité physique)	80 896	76 775
Gestion programme - Secondaire en spectacle	67 351	40 048
MEQ - Fonds de transport	50 000	50 000
RURLS (EX3)	45 776	8 000
Gestion Route bleue Montérégie	39 331	-
Mes premiers Jeux	34 750	27 720
Autres subventions	30 356	21 522
Gestion de programmes produits et services	30 000	21 988
MEQ - Enveloppe régionalisée (Loisir culturel)	4 300	31 202
MCC (MASU)	-	53 707
Programme - Cycliste averti	-	20 600
	4 204 635	1 889 830
Annexe 2 - GESTION DE PROGRAMMES PRODUITS ET SERVICES		
Inscriptions - Jeux du Québec	185 861	155 080
Inscriptions - Loisirs culturels	45 551	37 497
Inspection des aires de jeux publiques	43 440	11 056
Journées Montérégiennes et formations	42 386	40 007
Honoraires de gestion et autres services administratifs	42 215	23 928
	359 453	267 568

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
Annexe 3 - AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	95 813	15 249
Gain (perte) sur variation de la juste valeur des placements	42 349	(30 734)
Cotisation	29 977	22 419
Revenus de placements	18 843	16 079
Autres	11 207	7 207
Gain sur disposition de placements	67	2 217
Frais de gestion	(4 865)	(4 886)
	193 391	27 551
Annexe 4 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Fiducie TIR	407 457	61 430
Projets - Plein Air	319 215	114 551
Finales provinciales Jeux du Québec	217 014	162 201
Mandat - Enjeux	111 206	14 257
Programmes Secondaire en spectacle	80 589	73 193
Fonds de transport	60 000	60 000
Journées Montérégiennes et formations	51 896	54 336
Programme RURLS	32 250	-
Invent'Air	30 266	-
Loisir culturel	3 253	437
Autres événements	3 000	-
	1 316 146	540 405

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Audité)

	2024	2023
	\$	\$
Annexe 5 - CHARGES D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	1 222 936	1 029 548
Communications et projets spéciaux en communication	107 730	77 842
Loyer	38 568	42 099
Fournitures informatiques	29 607	22 581
Honoraires professionnels	27 530	26 781
Dépenses de bureau et papeterie	25 837	16 450
Télécommunications	16 487	10 592
Frais de formation	15 577	21 131
Frais de déplacement	13 017	12 588
Frais de représentation	5 464	5 118
Abonnements et cotisations	3 321	14 578
Matériel et fournitures diverses	3 305	5 720
Dépenses de matériel roulant	3 274	1 770
Entretien et réparations	3 197	2 956
Assurances	2 414	1 945
Mauvaises créances	184	-
Intérêts et frais bancaires	3 548	4 144
Amortissement des immobilisations corporelles	39 843	22 362
	1 561 839	1 318 205
Annexe 6 - SUBVENTIONS VERSÉES		
Invent'Air et Circonflexe	980 091	24 277
Promotion des activités physiques et saines habitudes de vie	742 750	234 980
Sport Québec - Mes premiers Jeux	34 735	26 600
	1 757 576	285 857